



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rencontres internationales

Question orale n° 142

Texte de la question

M. Henry Jean-Baptiste appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la participation des Mahorais aux prochains jeux des îles de l'océan Indien. Ces jeux se dérouleront en août 1998 à la Réunion, c'est-à-dire sur le territoire de la République française : il est donc naturel qu'une délégation de Mayotte puisse y concourir. Notre participation a pu, dans le passé, susciter des difficultés, soulevées par la délégation des Comores, notamment à l'occasion des jeux organisés à la Réunion en 1987, mais ces difficultés avaient été surmontées et les Mahorais avaient finalement participé à cette manifestation internationale. La jeunesse mahoraise, qui est la composante majoritaire de la population de l'île (dont 60 % ont moins de vingt ans), manifeste une véritable ferveur pour les activités sportives, d'autant plus méritoire qu'elle n'est guère, par ailleurs, favorisée. Mayotte n'admettrait, sous aucun prétexte, de ne pas être de nouveau représentée à la Réunion par une délégation, qui s'y prépare déjà très activement. Afin d'éviter tout risque d'exclusion, il lui demande, en conséquence, quelles dispositions elle compte prendre afin de permettre la pleine participation, au cours de l'été prochain, de la délégation de Mayotte aux jeux sportifs des îles de l'océan Indien.

Texte de la réponse

M. le président. M. Henry Jean-Baptiste a présenté une question, n° 142, ainsi rédigée :

« M. Henry Jean-Baptiste appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la participation des Mahorais aux prochains Jeux des îles de l'océan Indien. Ces jeux se dérouleront en août 1998 à la Réunion, c'est-à-dire sur le territoire de la République française : il est donc naturel qu'une délégation de Mayotte puisse y concourir. Notre participation a pu, dans le passé, susciter des difficultés, soulevées par la délégation des Comores, notamment à l'occasion des jeux organisés à la Réunion en 1987, mais ces difficultés avaient été surmontées et les Mahorais avaient finalement participé à cette manifestation internationale. La jeunesse mahoraise, qui est la composante majoritaire de la population de l'île (dont 60 % ont moins de vingt ans), manifeste une véritable ferveur pour les activités sportives, d'autant plus méritoire qu'elle n'est guère, par ailleurs, favorisée. Mayotte n'admettrait, sous aucun prétexte, de ne pas être de nouveau représentée à la Réunion par une délégation, qui s'y prépare déjà très activement. Afin d'éviter tout risque d'exclusion, il lui demande, en conséquence, quelles dispositions elle compte prendre afin de permettre la pleine participation, au cours de l'été prochain, de la délégation de Mayotte aux Jeux sportifs des îles de l'océan Indien. »

La parole est à M. Henry Jean-Baptiste, pour exposer sa question.

M. Henry Jean-Baptiste. Madame le ministre de la jeunesse et des sports, ma question est simple et concerne la participation des jeunes sportifs mahorais aux prochains Jeux des îles de l'océan Indien.

Cette manifestation traditionnelle, à la fois culturelle et sportive, est très appréciée dans la région et très courue, si je puis dire. Or les Mahorais ont longtemps souffert d'en être écartés au seul motif qu'ils avaient choisis d'être français, contrairement à d'autres qui avaient opté pour l'indépendance, librement et démocratiquement.

Mais, les choses ont bien changé. Chacun a pu lire dans les journaux, au cours de l'été dernier, que de grands changements sont intervenus. A cet égard, les Mahorais ont observé avec beaucoup de sang-froid ce qui se passait aux Comores et ont fait preuve d'une grande discrétion sur ce sujet.

S'ils souffrent d'être exclus des Jeux des îles de l'océan Indien lorsque ceux-ci sont organisés dans un pays étranger, les jeunes sportifs mahorais n'admettraient pas, madame le ministre, que ce soit le cas quand ces jeux sont organisés à la Réunion, c'est-à-dire sur le territoire de la République. Ils veulent donc avoir l'assurance que, cette fois, ils seront autorisés à participer aux Jeux des îles de l'océan Indien.

Ma question se justifie d'autant plus que je dois vous transmettre des remerciements pour avoir bien voulu nommer Thierry Vigneron comme conseiller technique à Mayotte. Ce grand champion d'athlétisme a été accueilli là-bas avec tous les égards qui lui sont dus.

De plus, à Mayotte, le terreau est bon. En effet, un jeune Mahorais, Moilim Ramia, vient de remporter récemment, pour la France, le championnat du monde des arts de combat, autrement dit le championnat du monde de full contact, terme qui dit bien ce qu'il veut dire, ce sport étant en effet assez rude. Tous ces efforts doivent être salués et récompensés.

Madame le ministre, je vous le répète, Mayotte ne comprendrait pas de ne pas participer à part entière aux prochains Jeux des îles de l'océan Indien qui seront organisés en août prochain. Quelles dispositions comptez-vous prendre afin de permettre la participation de la délégation de Mayotte à ces jeux ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports, pour une réponse qui ne devrait pas s'apparenter au full contact. (Sourires.)

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Les cinquièmes jeux des îles de l'océan Indien doivent en effet se dérouler à l'île de la Réunion, en août 1998.

Lors des précédentes éditions, la participation de sportifs mahorais, bien qu'elle ait soulevé de la part de nos partenaires de la Commission de l'océan Indien des réactions négatives, a été assurée, sous certaines formes. Actuellement, notre ambassadeur à Moroni s'efforce, en dépit de la situation politique qui prévaut aux Comores, de créer, en accord avec les autorités comoriennes, une commission ayant pour finalité de rechercher les moyens d'améliorer les relations de voisinage entre Les Comores et Mayotte.

Des échanges sportifs ont déjà eu lieu puisque, en juin dernier, une équipe de basket-ball de La Grande Comore s'est rendue à Mayotte. Une équipe de football mahoraise est attendue à Moroni à la mi-février.

M. Henry Jean-Baptiste. Vous êtes bien renseignée !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Les échanges sportifs sont donc dorénavant établis.

Par ailleurs, je vous indique - et c'est, je crois, un point très positif - que le président du Comité national olympique français a demandé au Comité international des jeux l'inscription d'une représentation de Mayotte; cette procédure est en bonne voie de concrétisation.

Dans ces conditions, il semble tout à fait possible de parvenir, bien avant ces jeux, à un accord permettant la pleine participation des sportifs mahorais. Je pense comme vous que cette participation répond aux souhaits de l'ensemble de la population mahoraise, surtout de sa jeunesse. Je souhaite que ce soit l'occasion pour les sportifs mahorais - et ce que vous avez dit le laisse présager - d'obtenir d'excellents résultats.

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Je vous remercie, madame la ministre, des encouragements et des paroles d'espoir que vous venez de prononcer. De telles paroles étaient attendues avec infiniment d'impatience et d'intérêt à Mayotte.

Comme vous l'avez souligné, des contacts sont noués depuis longtemps. C'est dire que les choses évoluent. Nous souhaitons simplement que la participation de Mayotte soit désormais officielle, et le Gouvernement a les moyens de faire respecter les droits de Mayotte.

En fait, on nous reproche notre qualité de Français. On pénalise Mayotte car elle a souhaité rester française, et ce n'est pas normal ! La jeunesse mahoraise mérite quelques égards. Environ 60% de la population mahoraise est âgée de moins de vingt ans, c'est vous dire l'ardeur des jeunes Mahorais. Ces derniers accueilleront vos promesses avec beaucoup d'intérêt, mais je ne doute pas qu'ils souhaitent qu'elles se traduisent assez rapidement par des actes positifs.

Données clés

Auteur : [M. Henry Jean-Baptiste](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 142

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 1998, page 472

Réponse publiée le : 4 février 1998, page 892

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 janvier 1998